



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

**Deux nouvelles formations professionnelles
à partir de 2015-2016 :**

**CCP mécanicien de cycles et
CCP aide ménagère**

7 mai 2015

**Deux nouvelles formations professionnelles
à partir de 2015-2016 :**

CCP mécanicien de cycles et CCP aide ménagère

À partir de la rentrée 2015-2016, deux nouvelles formations professionnelles menant au certificat de capacité professionnelle (CCP) seront offertes, à savoir :

- le CCP mécanicien de cycles, organisé au Lycée technique du Centre,
- le CCP aide ménagère, organisé au Lycée technique de Bonnevoie et à l'École privée Fieldgen.

1. Le CCP mécanicien de cycles

Le vélo connaît un grand succès au Luxembourg, non seulement en tant qu'activité de loisir, mais aussi comme moyen de déplacement vers le lieu de travail. Selon une enquête réalisée en 2015 par TNS-Ilres à la demande du ministère du Développement durable et des Infrastructures, quelque 60% des résidents au Luxembourg ont utilisé le vélo au moins une fois au cours de l'année écoulée. Il existe environ 325.000 vélos au Luxembourg, chiffre équivalant à peu près au nombre de voitures en circulation. Le secteur du vélo connaît également des avancées techniques, notamment avec l'essor des e-Bikes.

Pour répondre à la demande croissante de mécaniciens de cycles en grandes surfaces, dans les magasins spécialisés ou les locations de vélos, une formation de niveau CCP sera offerte à partir de l'année scolaire 2015-2016.

Les champs d'activités du mécanicien de cycles sont :

- le montage de vélos et d'e-Bikes,
- l'entretien des vélos et d'e-Bikes,
- le montage d'accessoires,
- l'aide aux patrons dans la gestion des stocks,
- les conseils aux clients (p. ex. mise au bon niveau du guidon ou du siège).

La formation a une durée de 3 ans et se déroule sous contrat d'apprentissage. Les apprentis suivent des cours au lycée pendant un jour par semaine et sont formés pendant quatre jours auprès du patron formateur.

Les indemnités selon l'indexation actuelle s'élèvent à

- 484,56 € en première année,
- 592,31 € en deuxième année,
- 699,98 € en troisième année.

Le mécanicien de cycles ayant obtenu un CCP peut continuer sa formation en DAP de la même spécialisation.

2. CCP aide ménagère

Le besoin du marché de l'emploi pour une formation adéquate dans le domaine du ménage s'est accru les dernières années. D'une part, un nombre croissant de personnes âgées doit être encadré et accompagné pour vivre aussi longtemps que possible dans leur propre domicile. D'autre part, le recours à l'aide ménagère permet également aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

L'aide ménagère ne travaille pas seulement dans des ménages privés, mais aussi dans des services sociaux, communautés de vies, maisons de repos ou de retraite, maisons de jeunes, etc.

Les champs d'activités de l'aide ménagère sont :

- l'accompagnement d'une personne dans ses tâches journalières,
- le nettoyage de la maison,
- le lavage et le repassage des vêtements,
- l'encadrement des animaux domestiques,
- la communication avec la personne encadrée,
- l'accompagnement dans des démarches administratives.

La formation a une durée de 3 ans et se déroule sous contrat d'apprentissage. Les apprentis suivent des cours au lycée pendant deux jours (1^{re} année) respectivement un jour par semaine (2^e et 3^e année). Le reste de la formation a lieu auprès du patron formateur.

Les indemnités selon l'indexation actuelle s'élèvent à

- 430,76 € en première année,
- 592,31 € en deuxième année,
- 753,78€ en troisième année.

Le CCP aide ménagère ayant obtenu un CCPP peut continuer sa formation en DAP auxiliaire de vie. L'accès à cette formation DAP se fait sur dossier.